



MAGNY-LES-HAMEAUX

COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX

.....

DECISION n° 2025-021

Le Maire de la commune de Magny les Hameaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 28 mai 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le budget de la commune pour l'année 2025,

Considérant la programmation culturelle pour la saison 2025/2026,

DECIDE

- **Article 1 : DE FIXER** les participations financières des usagers comme suit :

Forum des associations

Tarif du repas servi par la ville aux associations à l'occasion du forum est fixé au tarif unique de 15 € par personne.

Spectacles, action culturelle, cinéma & stage

Habitants de Magny-les-Hameaux						
	Tarif adhérent ⁽¹⁾	Tarif plein	Tarif réduit ⁽²⁾	Tarif enfant ⁽³⁾	Tarif scolaire & structures d'accueil	Tarif PALM ⁽⁴⁾
Spectacle A	6€	17€	13€	6€	Gratuit	2€
Spectacle B	6€	15€	10€	6€	Gratuit	2€
Spectacle C	6€	10€	8€	6€	Gratuit	2€
Action culturelle et cinéma	4€				Gratuit	2€
Stage annuel	35€				-	10€
Stage ponctuel	5€				-	2€

Habitants extérieurs à Magny-les-Hameaux				
	Tarif plein	Tarif réduit ⁽²⁾	Tarif enfant ⁽³⁾	Tarif scolaire & structures d'accueil
Spectacle A	23€	18€	7€	4€
Spectacle B	17€	13€	7€	4€
Spectacle C	10€	8€	6€	4€
Action culturelle et cinéma	4€			4€
Stage annuel	50€			-
Stage ponctuel	15€			-

- (1) L'accès à ce tarif est soumis à une adhésion réservée aux habitants de Magny-les-Hameaux. Le montant de cette carte est fixé au tarif de 18€. Ce tarif est valable sur l'ensemble des spectacles de la saison, dans une limite de 5 places par spectacle.
- (2) Le tarif réduit s'applique aux moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, retraités, handicapés
- (3) Le tarif enfant s'applique aux moins de 16 ans
- (4) Le tarif PALM s'applique aux membres des foyers bénéficiaires du dispositif PALM dont les revenus fiscaux sont inférieurs à 11 000€ / an.

Adhésion

L'accès à ce tarif de 6€ par place de spectacle est soumis à une adhésion réservée aux habitants de Magny-les-Hameaux. Le montant de cette carte est fixé au tarif de 18€. Ce tarif est valable sur l'ensemble des spectacles de la saison, dans une limite de 5 places par spectacle.

Tarif action culturelle et cinéma

Le tarif action culturelle fixé à 4€ est appliqué pour les projections cinématographiques et les ateliers à l'unité.

Tarifs stage

Le tarif stage s'applique aux ateliers de pratique artistique. Il est fixé au tarif de 35€ pour les habitants de Magny-les-Hameaux, 10€ pour les habitants bénéficiaires du dispositif PALM et 50€ pour les extérieurs pour les stages annuels. Il est fixé au tarif de 5€ pour les habitants de Magny-les-Hameaux, 2€ pour les habitants bénéficiaires du dispositif PALM et 15€ pour les extérieurs pour les stages ponctuels.

Sensibilisation autour des spectacles programmés

Dans le cadre d'ateliers de sensibilisation autour d'un spectacle, nous pratiquons la gratuité dans le but d'encourager l'accès aux publics éloignés des pratiques culturelles. Ces actions culturelles ont pour objectif de développer la venue aux spectacles, de favoriser la rencontre avec l'artiste, d'améliorer la connaissance des structures nouvelles.

Afin de développer les publics, le service culturel se réserve la possibilité de proposer des offres découvertes spécifiques pour certains spectacles : 1 place achetée = 1 place offerte.

Location des équipements culturels

Location de l'Estaminet

Le montant de la location de l'Estaminet s'élève à 1600 € par jour.

Il comprend l'équipement en ordre de marche (matériel technique et 1 technicien d'accueil).

Tarifs studios de répétition – créneaux de 2h30

	Habitants de Magny-les-Hameaux	Habitants extérieurs à Magny-les-Hameaux
Tarif solo/duo à l'unité	9 €	11 €
Tarif solo/duo au trimestre	65 €	110 €
Tarif solo/duo à l'année	160 €	260 €
Tarif groupe à l'unité	16 €	18 €
Tarif groupe au trimestre	130 €	160 €
Tarif groupe à l'année	350 €	410 €

La location des studios peut être réglée en plusieurs fois

Location de la Maison de l'Environnement

Le montant de la location de la salle de spectacle de la Maison de l'environnement s'élève à 1600 € par jour. Il comprend l'équipement en ordre de marche (matériel technique et 1 technicien d'accueil).

- **Article 2 : DE FAIRE** appliquer ces tarifs du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

- **Article 3** : Les recettes prévues au budget 2025 et 2026 seront imputées au chapitre 70 article 7062

Pour extrait conforme par le Maire qui transmet à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet conformément à l'article de la loi du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Mise en ligne le sur le site internet de la ville :

26 JUIN 2025

Certifiée exécutoire le :

26 JUIN 2025

Magny les Hameaux, le 23 juin 2025

Le Maire

Bertrand HOUILLON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).

